

Centre Dramatique National de Franche-Comté - Renouvellement du contrat conclu avec M. René LOYON

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contrat conclu avec M. René LOYON, Directeur du Centre Dramatique National de Franche-Comté, arrive à expiration le 31 décembre 1993.

La Direction du Théâtre et des Spectacles au Ministère de la Culture et de la Francophonie a fait connaître son intention de renouveler sa confiance à M. René LOYON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 1994.

La Région de Franche-Comté, co-signataire avec la Ville de Besançon du contrat précité, a également exprimé un point de vue favorable au maintien de M. LOYON à Besançon et en Franche-Comté.

La Commission Culturelle pour sa part propose au Conseil Municipal de renouveler ledit contrat pour une période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1996.

En effet, le bilan de l'action réalisée par M. LOYON depuis 3 ans, au regard des engagements qu'il a pris, est globalement positif.

Il convient de rappeler qu'un Centre Dramatique National Décentralisé fournit une «mission de service public de création et de diffusion théâtrale de haut niveau qui acquiert un rayonnement régional et national en recherchant l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs» (article 1 du contrat de décentralisation théâtrale conclu avec l'Etat).

«Le Directeur accordera une attention particulière à la vie théâtrale de la région où son centre est implanté» (article 5 du même contrat de décentralisation).

M. René LOYON s'est efforcé de remplir cette mission et l'examen des 3 années qui viennent de s'écouler en témoigne.

Ainsi, il a :

- créé 6 spectacles : Summer - Combat de nègres et de chiens - l'Avare - l'Architecte 100 millions qui tombent - Antigone, dont certains ont eu un retentissement national.
- coproduit des spectacles avec l'Espace Planoise et des troupes régionales : No mans man avec l'Emballage Théâtre, la Cantatrice Chauve, le Malade Imaginaire avec le Théâtre de la Roulotte,...
- accueilli de nombreux spectacles dans la salle du Casino ou au Théâtre Municipal, voire à l'Espace Planoise et en collaboration avec ce dernier : le jeu de l'Amour et du Hasard, les 7 chants de l'Enfer, Léonce et Léna, ...
- participé effectivement et personnellement au travail de formation et d'enseignement développé par le Centre de Rencontres,
- mis en place un vaste programme de sensibilisation à l'activité théâtrale dans les établissements scolaires et à l'Université.

L'ensemble de ces initiatives a contribué à augmenter notablement le nombre de spectateurs et d'abonnés, bien que la capacité d'accueil de la salle du Casino restât faible (211 places).

Depuis 3 ans en effet, les statistiques de fréquentation connaissent une courbe ascendante alors qu'il y a une baisse du nombre de représentations lors de la saison 1992-93.

	Saison 1990-1991	Saison 1991-1992	Saison 1992-1993
Nombre de représentations	71	110	95
Nombre de spectateurs payants	9 019	12 598	20
Abonnés	225	863	318 925
Prix moyen des places	50 F	60 F	60 F

Reste à mettre en place une politique d'animation et de sensibilisation sur l'ensemble de la Ville et notamment dans les quartiers en relation avec les équipements socio-culturels, les associations, s'adressant à un public non encore acquis à l'action théâtrale. C'est une orientation majeure que la commission culturelle souhaite voir prise par M. LOYON dans le cadre du nouveau contrat.

A cet égard, la saison 94-95 sera un bon champ d'expérience : des travaux d'agrandissement et de restructuration de la salle du Casino se dérouleront pendant cette période et M. René LOYON a déjà fait connaître son intention de créer des petits spectacles pouvant être programmés dans de petits lieux.

Au plan financier toutefois, la situation du Centre Dramatique reste fragile : les ressources provenant notamment de la billetterie sont, malgré l'augmentation des spectateurs, relativement faibles ; cela est dû principalement à l'insuffisance de la jauge dans la salle du Casino. Les travaux d'agrandissement de la salle de spectacle devront résoudre ce problème : le nombre de places sera porté de 211 à 350.

De plus, la réduction de la subvention 1993 versée par le Ministère de la Culture (- 391 796 F) a eu par ailleurs des répercussions sur le fonctionnement du Centre.

La subvention versée par la Ville de Besançon au Centre Dramatique pour l'exercice 1993 aura été de 1 470 976 F soit environ 11,5 % de son budget global. Elle était de 1 270 976 F en 1992.

Pour l'année 1994, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir cette participation à 1 470 976 F TTC, payable en 2 tranches égales, l'une au 1^{er} février et l'autre au 1^{er} septembre ; une augmentation éventuelle de cette subvention sera ensuite négociée en tenant compte du bilan de l'activité écoulée et du projet d'action pour les années à venir.

Il est à signaler que la subvention allouée par l'Etat au Centre Dramatique National ne subirait pas l'augmentation escomptée.

C'est sur l'ensemble de ces bases que la Commission Culturelle invite le Conseil Municipal à statuer favorablement sur le renouvellement du contrat conclu avec M. René LOYON et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir, ainsi que la convention d'occupation des locaux communaux mis à disposition.

M. JACQUEMIN : Je veux m'associer Monsieur le Maire à ce rapport qui se félicite de la présence de M. LOYON. Je crois que René LOYON fait un excellent travail à Besançon et je souhaite que ce travail puisse être encore valorisé dans un cadre qui mérite de l'être. Vous faites allusion dans ce rapport à une augmentation de la subvention de l'Etat qui ne serait pas au niveau escompté, est-ce qu'on pourrait en savoir plus ? Est-ce que cela montrerait un certain freinage de la part de l'Etat dans son soutien, car l'Etat était pour beaucoup dans l'implantation du Centre Dramatique National et cela serait inquiétant.

M. LE MAIRE : On vous cite le chiffre de réduction de la subvention 1993 qui est - 391 796 F. Sur 1994, on craint aussi une réduction mais on n'en a pas le montant. En tout cas 391 000 F de moins déjà en 1993, cela commence à devenir quand même un peu inquiétant !

M. FERREOL : En 1993, René LOYON attendait un peu plus de 7 MF annoncés en prévisionnel par l'Etat et il a eu effectivement 6,6 MF, c'est-à-dire qu'il y a une différence quand même importante, mais ce n'est pas le seul domaine où l'Etat, on reviendra peut-être sur d'autres dossiers, ne tient pas ses promesses même lorsqu'il y a une convention avec la Ville, comme c'est aussi le cas du Conservatoire National de Région pour lequel il existe une vieille convention de 1976, et l'Etat maintient sa subvention au même niveau depuis 5, 6 ans. Ce sont donc des pratiques qu'on voit se développer.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous vous êtes fait tirer l'oreille pendant de nombreux mois pour finalement soutenir ce Centre Dramatique National. Il a fallu que la Région participe lourdement à la réhabilitation de la salle du Casino, vous avez suivi in fine, tant mieux (protestations), mais ce que je ne comprends pas aujourd'hui c'est qu'on ne réponde pas bien à ma question. Nous allons être fin 1993, les budgets d'Etat sont arrêtés aujourd'hui et je ne comprends pas qu'on ne puisse pas me répondre sur les raisons pour lesquelles l'Etat se désengage. Il faut, Monsieur FERREOL, nous donner des indications plus précises que cela. Si nous voulons faire des démarches auprès de l'Etat pour que la politique culturelle en direction de la Ville de Besançon soit un peu plus consistante, il faut à ce moment-là que vous vous en préoccupez. Il y a dans ce département d'autres villes qui sont à mon sens très actives sur le chapitre de la politique culturelle.

M. FERREOL : Je ne peux pas vous répondre au nom de l'Etat mais pour avoir rencontré plusieurs fois Mme GIFFARD ces derniers temps, il me semble que ce n'est un mystère pour personne que l'Etat, comme d'ailleurs un certain nombre d'autres tutelles, a des difficultés. Il me semble que les CDN, y compris dans d'autres villes, sont confrontés au même problème. Je ne peux pas vous en dire plus.

Le CDC est fragilisé pour des raisons qui sont présentées dans ce document. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais qu'au moment de l'élaboration du budget, on fasse un petit effort en direction de René LOYON pour l'aider dans cette passe difficile. Les chiffres, vous les avez. On peut constater, alors que le nombre de représentations a diminué, un accroissement sensible du nombre de spectateurs payants. Vous savez que la saison prochaine, il n'aura pas de théâtre donc il sera obligé de penser sa saison de façon tout à fait différente. Dans le cadre de notre convention, nous l'avons incité à développer un travail de proximité en direction des quartiers, travail qui peut-être n'a pas été fait suffisamment jusqu'à présent. Mais je partage votre appréciation, c'est une structure tout à fait importante pour le rayonnement de notre ville, qui fait un bon travail et qui doit être soutenue par l'ensemble de cette assemblée. Si l'Etat se désengage, ce sera à nous de l'interpeller parce que nous sommes évidemment au premier plan concernés.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas laisser dire qu'on a «traîné les pieds» avec le CDN et que c'est la Région qui a poussé. Je crois qu'on a toujours été très conscients de l'importance du CDN à Besançon et cela depuis longtemps.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.